

Règlement particulier

Épreuves U19 hommes et féminines

Article 1 – ORGANISATION

Les épreuves « **Les Boucles de Seine et Marne** » **U19 hommes** et **Féminines** sont organisées par la Jeunesse Sportive de la Ferté Gaucher sous les règlements de la FFC, le dimanche 10 mars 2024.

Les deux épreuves comptent pour le Challenge Raymond Poulidor.



Article 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve **U19 hommes** est réservée aux coureurs de la catégorie Élite et Open, âgés de 17 et 18 dans l'année. Elle est inscrite au calendrier fédéral et classée 1.14.

L'épreuve **Féminines** est réservée aux coureurs des catégories Élite, Open et U19 femmes. Elle est inscrite au calendrier fédéral et classée 1.15.

Article 3 – PARTICIPATION

L'épreuve **U19 hommes** est ouverte aux clubs FFC, aux Pôles, aux sélections départementales et régionales, aux équipes mixtes, aux équipes étrangères régionales et de clubs (4 maximum).

Le nombre d'engagés par équipe n'est pas limité.

L'épreuve **Féminines** est ouverte aux équipes UCI, aux équipes nationales, aux équipes étrangères régionales et de club (4 équipes étrangères maximum), aux clubs FFC, aux sélections départementales, régionales, interrégionales et Pôles, aux équipes mixtes.

Le nombre d'engagées par équipe n'est pas limité.

Les engagements sont à effectuer sur le site internet de la FFC.

Article 4 – PERMANENCE

Pour l'épreuve **U19 hommes**, la permanence sera ouverte le **samedi 9 mars**, de 15h00 à 18h00, à la salle « **Notre maison** », accessible depuis la **rue du Président Georges Pompidou** à **Coulommiers**. Le retrait des dossards par les directeurs sportifs se fera de 15h00 à 16h30. La **réunion des directeurs sportifs**, en présence du Collège des arbitres, aura lieu à la **salle « Notre maison »**, à 16h45.

Pour l'épreuve **Féminines**, la permanence sera ouverte de 15h00 à 18h00 au même endroit. Le retrait des dossards par les directeurs sportifs se fera de 15h00 à 16h30.

La **réunion des directeurs sportifs**, en présence du Collège des arbitres, aura lieu à la **salle « Notre maison »**, à 17h15.

Le tirage au sort des voitures techniques s'effectuera selon l'article 2.3.17 du règlement FFC.

Article 5 – RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence « Radio Tour » de 157.550 Mhz.

Article 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service sera assuré avec les moyens suivants : deux voitures **Shimano**.

Article 7 – DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai **dépassant 8% du temps du vainqueur** n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté, en cas de circonstances exceptionnelles, par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur ou groupe ayant **un retard de plus de dix minutes** sur le peloton principal devra abandonner l'épreuve, pour raison de sécurité. De plus, **tout coureur doublé sur le circuit final** devra quitter l'épreuve.

Règlement particulier

Article 8 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Classement **scratch** de l'épreuve :
L'arrivée est jugée avenue de Rebais à la Ferté Gaucher, au 3^{ème} passage sur la ligne pour l'épreuve **U19 hommes** et pour l'épreuve **Féminines**.
- Classement du **meilleur grimpeur** :
Aux km **26,4 / 43,8 / 47,5 / 67,6 / 71,3**
Pour chaque classement grimpeur, il est attribué les points suivants : **4 – 2 – 1 points aux trois premiers coureurs** classés au sommet. En cas d'égalité au classement général, les critères suivants seront appliqués : nombre de premières places, et le cas échéant, classement individuel de l'épreuve.
- Classement du **sprint**
Un sprint intermédiaire sera disputé **au premier passage sur la ligne d'arrivée** (km 89,6).

Article 9 – PRIX

Le total général des prix distribués est de :

- Pour l'épreuve **U19 hommes** : 610€ pour 20 coureurs pour le classement individuel (1^{er} : 122€ ; 2^{ème} : 91€ ; 3^{ème} : 73€ ; etc...)
- Pour l'épreuve **Féminines** : 750€ pour 20 coureurs pour le classement individuel (1^{er} : 150€ ; 2^{ème} : 112€ ; 3^{ème} : 90€ ; etc...)
- 60€, 30€ et 20€ aux trois premiers coureurs du classement du meilleur grimpeur
- 30€ au vainqueur du sprint intermédiaire

Pour les classements annexes, les prix seront versés à la permanence après l'arrivée.

Article 10 – CONTROLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à la salle Henri Forgeard, avenue du Général Leclerc à la Ferté Gaucher.

Article 11 – PROTOCOLE

Pour les épreuves **U19 hommes** et **Féminines**, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- **Les trois premiers coureurs du classement de l'épreuve**
- **Le premier coureur du classement du meilleur grimpeur**
- **Le premier coureur du sprint km 77**
- **La première U19 pour l'épreuve Féminines**

La cérémonie protocolaire aura lieu **10 minutes** après l'arrivée du dernier coureur.

Article 12 – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est interdit aux coureurs de se débarrasser d'aliments, de musettes, de bidons, de vêtements, etc, en dehors des zones de déchets mises en place par l'organisateur. Le coureur doit déposer ses déchets en toute sécurité, en se rapprochant des bas-côtés de la chaussée. Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée même. Le coureur peut également déposer bidons ou vêtements auprès des voitures des équipes ou de l'organisation, ou auprès du personnel des équipes en charge du ravitaillement.

A cet effet, deux zones de collectes sont prévues aux km 49 et 72,8.

Tout manquement à cette règle sera passible d'une amende.

Article 13 – PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 14 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les participants sont censés connaître le présent règlement et l'accepter dans son intégralité.